REGLEMENT INTERIEUR

**SHOTOKAN KARATE DO JAD** (club affilié à la Fédération française de karaté et disciplines associées -FFKDA)

Stade André DARRIGADE

Zone sportive d’ASPREMONT Tél JAD : 05.58.74.08.63

40100 DAX

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre section.

Ce règlement a été rédigé et voté par le bureau, validé par le professeur. Il détermine des règles simples ayant pour but de favoriser le plein épanouissement des karatékas dans les meilleures conditions, l’amitié et la solidarité au sein du club.

Avant tout, rappelons que les valeurs définies par le code moral du karaté sont**: l’honneur, la fidélité, la sincérité, le courage, la bonté, l’humilité, le respect et le contrôle de soi.**

* **Pièces à fournir lors de l’inscription :**

Fiche d’inscription complétée, 2 enveloppes timbrées à votre adresse

**Un certificat médical obligatoire dès le 1er cours**

Pour les compétiteurs : signature sur le passeport sportif « Apte à la compétition »

Règlement intérieur signé

Pour le règlement (possibilité d’établir 3 chèques prélevés aux mois d’Octobre-Novembre-Décembre). A compter du 1er/01 : un seul règlement. En cas d’absence pour maladie ou blessure, un avoir sera effectué sur la saison prochaine (certificat médical attestant l’incapacité à continuer les entraînements).

Tout abandon pour un autre motif, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Deux séances d’essais gratuites sont proposées aux nouveaux adhérents. Durant ces séances, le club considère que le pratiquant a consulté son médecin et est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant. Au moment de l’inscription, le certificat médical est obligatoirement joint au dossier.

* **Tenue :**

Une tenue correcte est exigée : kimono propre et repassé. Pour les dames, tee shirt blanc obligatoiresous le kimono.

Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés, les cheveux attachés. En raison du prêt de matériel (gants, protège-pieds, casques), une bonne hygiène corporelle est exigée.

Pensez à signaler des problèmes éventuels tels que verrues plantaires (qui devront être protégées) afin d’éviter les risques de transmission.

Les bijoux : boucles d’oreilles, colliers, montres, gourmettes, bagues, barrettes et tout autre bijou sont interdits sur le tatami.

Les chewing-gums également.

* **Horaires :**

Les élèves doivent être ponctuels. Il est conseillé à chaque adhérent d’être présent 10 minutes avant le début du cours de manière à être prêt à l’heure, en prenant soin de ne pas gêner l’activité présente dans le créneau horaire précédent.

**Les enfants devront être accompagnés par un adulte jusqu’au dojo**.

**Les parents devront impérativement s’assurer de la présence du Professeur avant de laisser leur enfant et veiller à ce que l’enfant entre dans le dojo.**

Le club décline toute responsabilité en cas d’accident si un enfant est laissé seul sans surveillance en dehors du dojo.

Pour les enfants, tout retard devra être justifié au professeur par un adulte. Les retardataires doivent attendre l’autorisation du professeur pour rentrer sur le tatami

Les cours débutent mi-septembre et se terminent fin Juin. Ils ne sont pas dispensés pour les enfants pendant les vacances scolaires. Les cours adultes peuvent être maintenus pendant les vacances scolaires sur décision du professeur, après en avoir informé les élèves.

Le dojo sera également fermé une semaine à Noël et une semaine en avril/mai.

En cas d’absence exceptionnelle, le professeur se réserve le droit d’annuler les cours si aucune possibilité de remplacement n’est possible. L’information sera diffusée la semaine précédente par mail et pendant les cours et affichée au dojo.

* **Discipline :**

Le silence absolu est exigé pendant les cours. Seules les questions concernant un mouvement incompris sont autorisées.

Au début des cours, en attendant le professeur, les élèves s’alignent par grade sans bruit.

Il est interdit de quitter le tatami pendant les cours sans autorisation. En cas de problème, se signaler au professeur.

**Afin de ne pas déranger la concentration des enfants, les familles sont autorisées dans les gradins dix minutes avant la fin du cours.**

**Les portables devront être éteints.**

* **Procédures disciplinaires**

Le non-respect du règlement autorise le professeur à exclure immédiatement son auteurdu dojo.

Le Président et son Comité Directeur se réservent le droit d’exclure du club tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

Le refus de se soumettre aux obligations relatives à la sécurité, à la discipline, au comportement et à la tenue peut entraîner une sanction allant du simple avertissement à l'exclusion du club.

Une exclusion temporaire ou définitive à l’encontre d’un adhérent peut être décidée par le Bureau pour un motif grave ayant porté atteinte, soit directement, soit indirectement, à la vie associative du club ou à l’un de ses membres. Il est donc impératif de respecter aussi bien les professeurs que les membres de l’association.

La liste ci-dessous est non-exhaustive et donne une idée de motifs pouvant justifier une procédure d’exclusion des cours et/ou du club

* Dégradation des matériels et locaux mis à disposition,
* Propos désobligeants envers les autres membres de l’association
* Non-respect des règles d’hygiène et de sécurité...

En cas d’exclusion, aucun remboursement ne sera consenti à l’adhérent

* **Dojo :**

Les installations et le matériel doivent être respectés.

Il est fortement déconseillé de laisser vos affaires aux vestiaires : le club dégage toute responsabilité en cas de vol.

Les cours se succédant, chacun devra veiller à respecter le silence afin de ne pas perturber le travail des autres.

* **Compétitions :**

Dès la deuxième année de pratique, tout licencié peut pratiquer la compétition. Pour cela vous devez faire l’achat d’un passeport sportif (en vente au club).

Les parents des mineurs devront se présenter au dojo pour inscrire leur enfant à CHAQUE compétition.

Tout adhérent souhaitant participer aux compétitions doit le faire savoir au professeur qui jugera de l’opportunité. Il est demandé au professeur de solliciter les adhérents qu’il juge capables d’effectuer des compétitions.

**Lors des compétitions, chaque compétiteur doit se présenter avec la veste aux couleurs du club.** L’écusson aux couleurs du club doit être cousu sur la veste de kimono, coté cœur.

Les compétiteurs peuvent posséder leur propre matériel ou celui-ci peut être prêté par le club. Dans ce cas, le matériel doit être rendu propre et en bon état.

En cas de perte, le club facturera le matériel manquant.

Le transport des enfants sur le lieu de stage ou de compétition est effectué sous la responsabilité des parents, et est assuré par leurs propres moyens, le club ne possédant pas de véhicule prévu à cet effet.

Sur le lieu de la compétition, les parents et accompagnateurs sont responsables des enfants dans les vestiaires et aux abords de l’enceinte des tatamis. Les organisateurs sont responsables des enfants uniquement pendant leur prestation sur la zone des tatamis.

En cas de sélection au championnat de France, le club offrira une participation de 150 €.

* **Grades :**

Le professeur est seul juge de l’attribution des grades au dojo, ainsi que pour l’inscription aux grades supérieurs.

Le passage des grades est composé de 3 UV : Kihon, kata, kumité**.** En cas d’échec à un ou plusieurs UV, un rattrapage est prévu dans l’année.

L’assiduité, la motivation et le travail sont des conditions indispensables pour progresser, et sont des valeurs fondamentales des arts martiaux. Les passages de grades sont donc naturellement soumis à une régularité dans la pratique. Deux cours par semaine sont conseillés pour assurer une bonne progression et obligatoire pour présenter un grade en fin de saison (**66 cours**).

La 1ère ceinture (jaune ou blanche/jaune) est offerte par le club. Les ceintures supérieures sont vendues au club 3€.

Afin d’enrichir la formation de chacun, les pratiquants peuvent participer aux stages organisés par le club.

Les dates de stages et examen de dan sont portées à la connaissance de tous, par voie d’affichage, sur le panneau d’information situé dans le dojo ou par tout autre moyen de communication.

* **Panneau d'affichage**

Un panneau d’affichage est installé au dojo pour tenir les membres informés des manifestations du club (compétitions, passages de grade, stages, manifestations….)

Les parents doivent prendre connaissance du panneau d’affichage avant chaque cours.

Toutes les informations affichées ne seront pas forcément répétées en cours.

Toutes les informations relatives à l’organisation du club sont données par le professeur et assistants ou visibles directement sur le compte Facebook : **Shotokan karate Do JAD** (après avoir « aimer la page ») ou site JAD.

* **Vie du club :**

Chaque saison, plusieurs manifestations sont organisées :

Assemblée générale de la section Goûter de Noël pour les enfants

Galette des rois Stages avec des experts

Coupe du club pour les enfants Fête du club

Afin de continuer à faire vivre notre section, nous comptons sur toutes les bonnes volontés. Votre participation lors de ces manifestations, toute idée susceptible d’enrichir la vie associative du club sont les bienvenues ainsi que pour les manifestations organisées par la JAD (Estanquet durant les férias et Toros y salsa).

Si vous désirez rejoindre le bureau, n’hésitez pas à en informer le professeur ou le président.

**Bienvenue dans l’univers du karaté et des arts martiaux !**

**----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**NOM, PRENOM DE L’ADHERENT ……………………………………………………………………………………..**

**Je soussigné(e) M…………………………………………………….…………………**

**Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la section karaté de la JAD et m’engage à le respecter.**

**A Dax, le ..…..….. / ……..…. / 2018**

**Signature**